

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze avril à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du huit avril deux mil vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur PIREZ Robin, absent non excusé, et de Madame CLERAUX Christine, absente excusée qui a donné procuration à Monsieur HALIPRÉ Jean.

Monsieur CENDRE Philippe est élu secrétaire de séance.

### **I. Vote des taxes locales**

Monsieur le Maire indique avoir reçu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021. Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation n'est plus versée aux collectivités mais qu'elle est compensée par le versement de la taxe foncière sur le bâti du Département. Les taux en vigueur sont de 33,33 % au titre de la Taxe foncière sur le bâti (soit 11,07 % de taux communal + 22,26 % de taux départemental), et de 48,01 % au titre de la Taxe Foncière sur le non bâti. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour l'année 2021 : Taxe foncière sur le bâti : 33,33 % et Taxe foncière sur le non bâti : 48,01 %.

### **II. Budget primitif 2021**

Dans le cadre de la confection du budget, Monsieur le Maire présente la partie investissements programmée pour l'année 2021 :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<b>Déficit :</b>	<b>737,58</b>	<b>Excédent :</b>	
<b>Emprunts :</b>	<b>36.500,00</b>		
<b>Restes à réaliser :</b>		<b>Virement :</b>	<b>242.542,00</b>
Mobilier salle des fêtes	2.965,84	<b>Taxe d'Aménagement :</b>	
Site Internet	2.000,00	<b>FCTVA :</b>	<b>1.880,89</b>
		<b>Régularisation écriture :</b>	
		<b>EMPRUNT :</b>	<b>290.000,00</b>
<b>Nouveaux Projets</b>		<b>Affectation du résultat :</b>	<b>3.703,42</b>
Audit Eclairage public	3.500,00	<b>Subvention du Département</b>	
Sécurité rue F. Lemer cier	8.000,00	<b>Pour l'Eglise :</b>	<b>153.204,14</b>
Défense Incendie	5.000,00	<b>Subvention Région</b>	<b>123.269,55</b>
Socle Numérique	7.500,00	<b>Subvention D.S.I.L.</b>	<b>13.400,00</b>
Illuminations de Noël	5.796,58		
Dépenses imprévues	9.000,00		
* <b>Eglise</b>			
- Honoraires	62.000,00		
- Travaux	685.000,00		
<b>TOTAL : 828.000 €</b>		<b>TOTAL : 828.000 €</b>	

### **III. Vote du Budget Primitif 2021**

<u>BUDGET 2021</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>793.507,00</b>	<b>422.294,92</b>
<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>		
<b>Résultat de fonctionnement reporté (002)</b>		<b>371.212,08</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>793.507,00</b>	<b>793.507,00</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>827.262,42</b>	<b>828.000,00</b>
<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>		
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)</b>	<b>737,58</b>	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>828.000,00</b>	<b>828.000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1.621.507,00</b>	<b>1.621.507,00</b>

Budget 2021 voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **IV. Dons au C.C.A.S.**

Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs dons en 2020 au profit du Centre Communal d'Actions Sociales d'Huby-St-Leu pour un montant de 620 € : CAZIER Jean-Pierre 50 € ; SCI FADEGRE 50 € ; NEDONCHEL Dominique 200 € ; ROUSSEL Serge 200 € ; SCHOONACKER Michèle 30 € ; FOUBERT Fabrice 30 € ; CATOT Rolande 30 € ; MARQUANT Patrick 20 € ; et HAUSPIE Jacky 10 €.

#### **V. Résultat de l'Appel d'Offres pour les travaux de restauration du clocher de l'église**

Monsieur le Maire indique avoir reçu l'analyse des offres émanant de Monsieur Hugues DEWERDT, Architecte du patrimoine, concernant les travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Leu à Huby-Saint-Leu (I.M.H.) Tranche Ferme : Parties hautes du clocher / Tranche Optionnelle : Parties Basses du clocher. Après l'analyse des offres et des notes obtenues par les différents candidats, les offres suivantes apparaissent comme les offres les plus avantageuses pour un montant total de 570.496,18 € H.T. :

- Lot 01 : H. CHEVALIER Nord 405.579,21 € H.T. Note : 98/100
- Lot 02 : BATAIS CHARPENTE 075.002,07 € H.T. Note : 100/100
- Lot 03 : Bernard BATAIS et Fils 089.914,90 € H.T. Note : 97/100

#### **VI. Actualisation des honoraires de l'Architecte du Patrimoine**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail de Monsieur Hugues DEWERDT, Architecte du Patrimoine, en charge du dossier des travaux de l'église, concernant le montant de ses honoraires. Monsieur DEWERDT indique que ses honoraires s'élèvent à 54.184,42 € T.T.C.

#### **VII. Clôture de la régie « Fêtes et Cérémonies » ouverte le 11 juin 1964**

Monsieur le Maire indique avoir reçu le 26 mars la visite de Monsieur Jérôme POULAIN – Inspecteur Divisionnaire auprès de la Trésorerie de Campagne-Les-Hesdin – pour la vérification de la régie « Dépenses de Fonctionnement : Fêtes et Cérémonies » mise en place le 11 juin 1964. Cette régie n'étant plus active, il y a lieu de procéder à sa clôture.

#### **VIII. 2, rue du Calvaire**

Monsieur le Maire indique avoir reçu ce jour un courrier émanant de la Direction régionale des affaires culturelles – Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais concernant le 2, rue du Calvaire, dont voici le contenu : « *Ce bâtiment ancien possède des qualités architecturales et patrimoniales certaines. Sa disparition porterait atteinte à la qualité de l'ensemble bâti de la commune. Il mérite à ce titre d'être conservé et restauré avec soin. Cette restauration pourrait être labellisée par la Fondation du Patrimoine* ».

#### **IX. Transfert de compétences à la Communauté de Communes des 7 Vallées**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de valider le transfert de la compétence **d'organisation de la mobilité** et le transfert de la compétence **création et gestion des crématoriums** à la Communauté de Communes des 7 Vallées.

#### **X. Lancement du dispositif « maprocuration »**

A compter du 6 avril 2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale : complémentaire de la procédure « papier » existante. La nouvelle procédure « ma procuration » sera largement dématérialisée.

#### **XI. Accord cadre moyens d'impression**

Les contrats de maintenance I.B.O. pour le matériel INEO – 368 (Mairie) et INEO – 277 (Ecole) arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Le contrat de financement CM CIC Leasing arrive également à échéance le 31 décembre 2021. Le 24 janvier 2018, la commune d'Huby-Saint-Leu a pris une délibération ayant pour objet : Le Groupement de commande pour l'achat ou la location avec option d'achat et la maintenance de matériel bureautique (imprimantes et copieurs) dans le cadre de la mutualisation avec 7 Vallées Comm. Une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat ou location avec option d'achat et maintenance de matériel bureautique – imprimantes et copieurs a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2018. La commune d'Huby-Saint-Leu doit délibérer sur le choix du candidat pour le renouvellement de notre plateforme d'impression (Konica – MDS – Toshiba). Les membres du Conseil municipal proposent de revoir ce dossier et de délibérer lors d'une prochaine séance.

#### **XII. Concours photo « Paysages en Hauts-de-France »**

Notre collectivité fait partie des acteurs incontournables de la valorisation du patrimoine bâti et paysager de notre territoire. A cet effet, un concours photo « Paysages en Hauts-de-France : une création permanente » est organisé par l'Union régionale des CAUE des Hauts-de-France (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Ce concours gratuit, réservé aux amateurs, est un appel à talents destiné à présenter la diversité des paysages de notre région. 6 thèmes sont proposés : relief et paysages, eau et paysages, cultures et paysages, paysage de guerre, paysage d'industrie, et paysage de l'habiter. Ce concours est ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 31 août.

La séance est levée.

**Le Maire,  
Serge ROUSSEL**